

La Caselle Enchênée

LA GAZETTE DE L'ASEL

FEVRIER 2019 N°60



*Association de Sauvegarde de
l'Environnement du pays de
Lalbenque*

GRAND DEBAT EN PLEINE JAUNISSE

La jaunisse qui se manifeste par une coloration jaune de la peau et du blanc de l'œil est une maladie bénigne quand il s'agit d'un nouveau-né mais parfois un symptôme de maladie grave à l'âge adulte, témoin d'une hépatite ou d'une cirrhose du foie mortelle. Et si l'on en croit le déferlement de gilets jaunes à travers la France depuis quelques mois, on peut légitimement parler de maladie grave.

Nous avons tous un regard différent sur ce mouvement social débuté le 17 novembre. Certains se réjouissent de cette colère populaire, témoin d'une exaspération devant tant d'injustices sociales, d'inégalités fiscales et souhaitent revivre la nuit du 4 août 1789 décrétant l'abolition des privilèges. D'autres, non dépourvus d'arrière-pensée politique, espèrent qu'elle va faire vaciller le pouvoir et leur permettre de prendre les rênes du pays. D'autres encore sont exaspérés de voir les violences lors des manifestations traditionnelles du samedi avec la cohorte habituelle des images de voitures brûlées, de magasins saccagés, de manifestants gravement blessés, de forces de l'ordre agressées. D'autres enfin, les plus nombreux, sont spectateurs, attentifs et médusés, et s'interrogent pour savoir comment le gouvernement va se sortir de cette galère sans perdre la face et sans laisser s'installer une sorte de guerre civile larvée.

Oui, la France a la jaunisse et il est à craindre que cette couleur jaune perdure encore longtemps, au rythme régulier de samedis perturbés... Car les reculs du pouvoir sur les taxes sur les carburants ainsi que les 12 milliards lâchés en faveur des classes les plus pauvres n'ont rien changé à la détermination des manifestants qui, selon leurs dires, ne lâcheront rien et sont bien décidés à aller jusqu'au bout. Au bout de quoi ? Pas sûr que les gilets jaunes ne puissent le déterminer eux-mêmes devant la difficulté qu'ils éprouvent à formuler clairement leurs demandes et à se structurer en mouvement politique.

Pour parer à ces soulèvements populaires exigeant plus de démocratie participative, plus de justice sociale, plus de justice fiscale, plus de pouvoir d'achat... le président de la République propose aux citoyens de remplir les cahiers de doléances et ouvre un grand débat national sur les quatre grands thèmes que sont la fiscalité, l'organisation de l'Etat, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté. Beaucoup de gilets jaunes sont réticents à cette ouverture faite par le gouvernement pour sortir par le haut de cette crise majeure. Beaucoup n'y voient que de l'enfumage pour gagner du temps. Peut-être ! Mais comment en être sûr ? On peut se bunkériser dans cette position et attendre le grand Soir, la Révolution et la sixième République. Pourquoi pas ? Mais on ne peut pas se plaindre indéfiniment d'un manque d'écoute du peuple, d'un manque de démocratie participative et rejeter en même temps toute initiative qui donne la parole aux citoyens à travers les cahiers de doléances et le grand débat national. C'est le rôle des maires de susciter et de faciliter ces réunions publiques pour que la parole soit libre, sans tabou, sans violence dans le respect des opinions de chacun. De ce bouillonnement d'idées et de propositions, on peut espérer qu'il en sortira quelque chose de positif et que cette crise sociale et politique fera avancer notre pays vers plus de justice, plus de démocratie, plus d'écologie.

L'écologie ? Parlons-en justement. La principale victime de cette jaunisse qui s'étend sur toute la France, c'est bien elle, l'écologie. Depuis l'affaire des taxes soi-disant destinées à nous faire quitter peu à peu les énergies carbonées, on l'a mise sous le tapis. Rares sont ceux qui osent prononcer ce mot comme s'il était porteur de malheurs. Le nouveau ministre de l'écologie, François de Rugy, est aux abonnés absents.

Et il est à craindre que cette crise ne fasse perdre encore beaucoup de temps alors que, au-delà des inégalités sociales et fiscales, la seule vraie urgence est l'urgence écologique.

Pendant que les gilets jaunes occupent les ronds-points, la banquise continue de fondre. Pendant qu'ils manifestent pour le pouvoir d'achat, les populations des insectes et des oiseaux continuent de s'effondrer à grande vitesse. Pendant qu'ils bloquent la circulation, le niveau des mers continue de monter et les océans continuent de s'acidifier. Pendant qu'ils brûlent des voitures, d'autres incendies plus graves se déclarent partout sur la planète. Pendant qu'ils réclament l'abolition des privilèges, 80 milliards d'animaux se font massacrer tous les ans pour nourrir inutilement l'humanité dans des conditions d'élevage souvent révoltantes.

Notre association, soucieuse de tout ce qui touche à l'écologie, lance un cri d'alerte. Ne nous trompons pas d'urgence. Au-delà de toutes les revendications légitimes pour boucler les fins de mois, l'humanité et le monde du vivant (pas la planète qui, elle, en a connu d'autres depuis 4,5 milliards d'années) continuent d'être en danger avec le dérèglement climatique qui s'accélère et la perte de la biodiversité qui avance à grands pas. Faudra-t-il un mouvement de gilets verts, non pas opposé à celui des gilets jaunes, mais qui élève le débat pour pointer du doigt l'urgence la plus dramatique à laquelle nous devons faire face dans les décennies à

venir. Les 80 000 personnes qui ont marché dans toute la France pour le climat le dimanche 27 janvier sont un signe d'encouragement. A noter que, sans violence, peu médiatisées, ces manifestations ont rassemblé plus de monde que les gilets jaunes de la veille.

Daniel Pasquier



CARREFOUR : PROJET DE GALERIE MARCHANDE

Un projet de galerie marchande près du magasin Carrefour avait déjà eu lieu il y a deux ou trois ans, porté par monsieur Labordeta. Notre association s'était émue d'une future zone commerciale de 2000 mètres carrés qui aurait vu le jour à proximité de cette moyenne surface. Par bonheur, et suite à une opposition d'une partie de la population, ce projet a avorté faute de moyens financiers du porteur du projet et faute d'autorisations administratives.

Trois ans plus tard, nous nous retrouvons face à la même situation même si le projet est considérablement réduit. Une demande de permis de construire a été déposée à la mairie de Lalbenque, le 16 novembre dernier, pour la construction de 400 mètres carrés de locaux commerciaux sur le parking attenant au magasin Carrefour. 400 mètres carrés, ça signifie cinq ou six commerces ou activités libérales qui vont s'installer à la périphérie du village. Certains, ceux qui n'ont qu'une vision comptable du devenir du village, se réjouissent de cette nouvelle qui va apporter plus d'activités commerciales, plus de monde et un essor de notre village en termes de démographie et en termes de croissance économique. C'est la philosophie du maire de Lalbenque qui n'a de cesse de voir augmenter sa population et ses commerces sans se soucier des lieux d'implantations des maisons d'habitation et des commerces en question.

Pour ce qui est des maisons d'habitation, nous n'allons pas nous étendre sur les dégâts irrémédiables occasionnés par le

mitage scandaleux autorisé par le PLU de Lalbenque. Ce sujet a fait l'objet depuis des années de multiples critiques de notre part et de multiples appels désespérés pour arrêter le massacre. C'est trop tard. Pour les commerces en revanche, il n'est pas trop tard pour oser une politique d'implantations commerciales non pas en périphérie du village mais en centre-bourg pour empêcher ce bourg, dans les décennies à venir, de mourir à petit feu.

Car ne rêvons pas. Si la municipalité accepte de laisser s'installer cinq ou six commerces à proximité de Carrefour, il est probable que monsieur Solacroup, le propriétaire de Carrefour et porteur du projet, ne s'arrêtera pas là et continuera à étendre cette sorte de galerie marchande. De la sorte, nous assisterons irrémédiablement à une sorte de phénomène d'aspiration de l'activité commerciale autour de cette moyenne surface, au détriment de la vie des commerces du village. Au rythme où vont les choses, il est facile d'imaginer le désert que sera le centre bourg de Lalbenque dans 10 ans. Pas la peine d'être prophète pour savoir d'ores et déjà que l'essentiel des commerces de bouche auront disparu, sans aucun repreneur. Carrefour et sa galerie marchande attenante aura réussi à saigner à blanc les petits commerçants lalbenquois qui, une fois disparus, laisseront la place à des banques, des agences immobilières ou des professions libérales. Or, un village sans commerces de bouche au cœur du village, sans commerces de proximité, sans café est un village MORT.

Et on pourra faire tant et plus des opérations « Coeur de village » pour rénover le centre bourg, avec de jolies ruelles et placettes : ça ne servira à rien. C'est comme si on fabriquait un beau cercueil en chêne pour y mettre un cadavre.

Sous la pression des consommateurs, le monde est en train de changer. L'heure est venue d'encourager les commerces indépendants, redécouvrir les épiceries de quartier soutenir les petits producteurs, favoriser la vente en vrac et le commerce local, repeupler les marchés ou encore réapprendre à n'acheter que l'essentiel.

Notre association lance un cri d'alerte. Le maire n'a même pas daigné annoncer à ses conseillers municipaux l'existence de ce projet. Cette affaire se fait dans la plus grande opacité. Il a fallu que ce soit un conseiller municipal d'opposition qui mette ce sujet en débat, un débat refusé tout net par le maire qui s'appête à signer le permis de construire de cette zone commerciale sans tenir compte de l'avis de son conseil.

Même si les services administratifs et préfectoraux donnent leur accord, il n'en reste pas moins que c'est le maire d'une commune qui, in fine, prend la décision d'accepter ou de refuser un permis de construire. L'instruction d'un permis relève du domaine administratif. Sa signature, en fin d'instruction, relève du domaine politique au sens noble du terme. Avec l'aval de son conseil municipal et avec le soutien de sa

population, le maire de Lalbenque peut refuser cette signature. Il prend le risque de se retrouver devant le Tribunal Administratif qui peut casser cette décision. A une époque où l'Etat dépense beaucoup d'argent pour revitaliser les centre-villes, les tribunaux administratifs peuvent entendre la volonté politique d'un élu qui veille à préserver l'avenir de son cœur de village. Et même en cas de désaveu de la part d'un tribunal, il n'y a aucune honte à perdre une bataille dans l'honneur. Il y faut pour cela du courage.

Comité de rédaction

Emplacement prévu pour la galerie marchande



MOBILITE : UNE SOLUTION DE DEPLACEMENTS SOLIDAIRES

Le dernier numéro de la Caselle Enchênée abordait, sous la plume de Marianne Leyder, le délicat problème de la mobilité dans nos territoires ruraux. Un des points majeurs de sa réflexion tournait autour de la difficulté de se déplacer pour les personnes âgées, les personnes sans véhicule ou sans permis de conduire, parfois les jeunes. Dans les années passées, des solutions ont été tentées, et notamment la mise en place de lignes régulières de bus. Mais cette solution a été suspendue en raison du peu de fréquentation par rapport au coût très important du service. Il fallait donc innover pour apporter une réponse à cette demande légitime de mobilité. Les élus de la Communauté de communes ont donc choisi d'expérimenter les déplacements solidaires proposés par la société ATCHOUM.

Que propose ATCHOUM ?

ATCHOUM propose de mettre en relation une personne ayant besoin de se déplacer pour un trajet de courte distance et une personne souhaitant rendre service en proposant d'aller chercher le passager, de l'amener à son rendez-vous et de le ramener à son domicile. C'est une solution de mobilité de proximité et de déplacements solidaires en courvoiturage (contraction des mots covoiturage et courte distance) en milieu rural.

Quels types de trajets sont concernés ?

Tous trajets : aller chez votre médecin, à la pharmacie, vous rendre à votre travail, à un entretien d'embauche, faire vos

courses, aller au supermarché ou aller chez votre coiffeur, vous rendre chez un proche, vous rendre à vos activités de loisirs... **Atchoum répond à toutes vos demandes de déplacements.**

Comment faire ?

Si vous êtes le passager, la demande de trajet peut se faire :

par le téléphone, en appelant le centre d'appels d'Atchoum au **0 806 110 444 (appel gratuit)**

par le site internet www.atchoum.eu

par l'application mobile téléchargeable (IOS et ANDROID)

Atchoum trouve les trajets correspondants à votre demande et met en relation les passagers et conducteurs afin de pouvoir effectuer une réservation de place.

Si vous êtes le conducteur, **inscrivez-vous sur www.atchoum.eu ou en appelant au 0 806 110 444 (appel gratuit)**

En appelant gratuitement le numéro 0 806 110 444, toutes les personnes qui ne disposent pas de moyens numériques d'accès à la plateforme Atchoum, peuvent déposer une offre et une demande de trajet par téléphone, recevoir une information complète sur les modalités d'utilisation d'Atchoum ainsi qu'une assistance à son utilisation : réservation, confirmation de trajet, modalités de paiement de la participation aux frais...

Le prix pour les passagers sera d'un forfait de 2,50 € pour un trajet de moins de 5 km. Au-delà de 5 km, le prix exigé sera entre 0,18 € par km jusqu'à 0,35 €. Quant à l'indemnité conducteurs, elle peut aller jusqu'à 35 centimes par kilomètre.

Pour que ce service fonctionne, il va falloir un élan de solidarité entre les personnes possédant un véhicule et les personnes en demande transport.

Car ce service est différent du covoiturage traditionnel avec Blablacar qui diminue les coûts de transports par un partage du véhicule à plusieurs et entraîne donc une économie substantielle pour tout le monde.

Dans ce service proposé par ATCHOUM, c'est le mot SOLIDARITE qu'il faut mettre en avant et non le mot ECONOMIE. Autrement dit, le souci de venir en aide à des personnes sans voiture pour leur offrir, moyennant rétribution, une liberté de se déplacer.

Le service ne fonctionnera que s'il y a suffisamment de demandes de la part des passagers mais aussi suffisamment de conducteurs qui s'inscrivent pour offrir leurs services. Même étant inscrit, il n'y a aucune contrainte. Chaque conducteur est totalement libre d'accepter un transport en fonction de son emploi du temps et de sa disponibilité au jour et à l'heure de la demande.

Alors inscrivons-nous massivement, faisons connaître ce

service autour de nous et dans un an ou deux, nous ferons le bilan de l'efficacité de cette mesure inédite qui coûte 2 500 euros par an à la Communauté de communes pour la participation aux frais de la société ATCHOUM.

Terminons par ce proverbe africain : « Seul, ça va plus vite. Ensemble, on va plus loin »

Pour toutes informations complémentaires : appelez la Maison des Services aux publics de Lalbenque : 05-65-24-22-55 ou ou msap.lalbenque@orange.fr



LE TEMPS DES MEDAILLES EST DE RETOUR

Les vœux de la municipalité de Lalbenque ont été cette année agrémentée d'une petite cérémonie inhabituelle qui en a surpris plus d'un. A la fin du discours du maire, ce dernier nous a gratifiés de l'annonce d'une remise de médaille « Médaille d'honneur municipale » à six élus de Lalbenque... quatre d'entre eux n'étant plus élu mais ayant fait au moins trois mandats. Il s'agissait de Christian Cagnac, de Guy Messal, de Serge Boissel et de Michel Girma. Les deux autres étant encore en exercice, à savoir Paul Pinsard et Jacques Pouget qui, faute de pouvoir se décorer lui-même, s'est fait remettre la fameuse médaille par le maire de Cahors Jean-Marc Vayssouze. Bigre ! Le maire de Cahors qui se déplace pour une remise de médaille !

On peut comprendre le désir de récompenser des citoyens par une médaille-symbole de l'engagement au service de la collectivité. Mais franchement ! N'est-ce pas une pratique d'un autre temps ? A quoi rime d'afficher ce colifichet au revers de la veste de ces élus qui, s'ils se sont engagés dans ce service pour autrui, ne l'ont pas fait, nous l'espérons, pour en retirer quelque honneur. Depuis la création de la

médaille de la Légion d'Honneur par Napoléon-Bonaparte en 1802, la France s'est remise à aimer les médailles et la République regorge de ces babioles qu'on aime remettre à n'importe qui et pour n'importe quoi. Bientôt les chiens des présidents de la République en porteront une à leur collier !

Avec ou sans cette médaille en chocolat, merci à nos six élus qui ont bien mérité de la République ! Toutefois la Caselle Enchênée, toujours aussi sourcilieuse et soucieuse du détail, tient à faire deux remarques. Cette médaille ne pouvait être attribuée qu'à des élus ayant accompli 20 ans de bons et loyaux services. Or, deux d'entre eux n'ont fait que 19 ans ! Deux mandats de 6 ans et un mandat de 7 ans. Y aurait-il de la tricherie dans l'air ? Quant à Jacques Pouget, en responsabilité depuis 30 ans, c'est une médaille et demi que le maire de Cahors aurait dû lui épingle sur sa veste... à moins qu'il ne soit décidé à rester encore dix ans de plus pour obtenir une seconde médaille pour une fonction de maire de deux fois 20 ans !

Arnaud Selipiek

UNE FETE DE LA TRUFFE... DELOCALISEE

La traditionnelle fête de la truffe a donc eu lieu, comme tous les ans, le dernier week-end de janvier...avec son marché aux truffes, son concours du plus beau panier et ses repas gastronomiques autour de la truffe. Les dernières années, les repas étaient pris dans la salle des fêtes. Cette année, petite innovation : les deux repas, celui du samedi soir et celui du dimanche midi (l'un à 40 euros et l'autre à 97 euros) ont été organisés au Parc des Expositions du Grand Cahors. La raison officielle est le manque de place dans la trop exiguë salle des fêtes de Lalbenque (550 repas servis à chaque fois), la nécessité d'une cuisine adaptée ainsi que l'absence de parkings suffisants. On peut légitimement entendre ces arguments.

Mais une fois mis le doigt dans l'engrenage, n'y a-t-il pas le risque, dans un avenir proche, de voir le marché aux truffes du dimanche se déplacer lui aussi à proximité du Parc des Expositions ? Pour des raisons de facilité et de proximité

immédiate entre le lieu des repas et le marché. Autant de questions qui se posent et qu'il est légitime de se poser. Le syndicat des trufficulteurs aura, nous l'espérons, le souci de garder au cœur du village cette fête de la truffe avec son marché, son concours et ses repas pour que les commerçants en soient bénéficiaires et pour booster également l'activité économique du village.

Sinon, à terme, il faudra parler de la fête de la truffe de Fontanes puisque le Parc des Expositions se situe sur cette commune...une commune qui ne fait même plus partie de la Communauté de communes de Lalbenque-Limogne mais du Grand Cahors. Les mauvais langues diront qu'on assiste peut-être à une tentative de siphonage, une sorte de holdup de cette fête de la truffe pour que certains autres s'en accaparent. Mais méfions-nous des fakenews, méfions-nous de l'infox et il ne faut jamais croire les mauvaises langues !!!

Le comité de rédaction

« NE CHANTEZ PAS LA MORT »

La mort est omniprésente et au quotidien dans nos sociétés. Elle transpire au long des images d'actualité sur fond de guerres, d'actes terroristes ou de barbarie, d'accidents et de catastrophes. L'Homme moderne, acteur ou spectateur, la côtoie ainsi chaque jour et s'en repaît.

Cette mort lui apparait totalement banalisée et désincarnée. Pour autant, la souffrance qu'elle induit lui est insupportable.

De même, nos concitoyens achètent sans sourciller des tranches de steak sous vide mais ne veulent surtout pas faire le lien entre cette matière inerte et l'animal bien vivant dont elle est issue.

C'est ce qui explique qu'aujourd'hui certains dénoncent – parfois avec violence et souvent avec de mauvais arguments – la mise à mort des animaux – qui leur paraît plus ignoble que celle que subissent les humains. Mais au travers de cette dénonciation – qui semble légitime – ils mettent au pilori l'élevage de ces mêmes animaux et ce faisant, condamnent ainsi leur existence propre et nient leur droit à vivre.

Car effectivement, ces animaux que nous tuons, auparavant nous leur avons donné la vie et nous les avons soignés, c'est

-à-dire aimés. Alors, peut-on tuer ceux que l'on aime ? OUI, dans la mesure où on les respecte, dans la mesure où l'on sait que ces mêmes animaux ne peuvent proliférer faute de place, dans la mesure où le passage de ceux-ci sur nos fermes a satisfait à tous leurs besoins, tant physiques que inhérents à leur nature et à leur espèce.

Or, la nature des animaux d'élevage n'est pas de retourner à un état sauvage prôné par les tenants d'un retour à une Nature idyllique. Abandonnés à eux-mêmes, ils seraient vite livrés à une mort atroce, sous la dent des prédateurs, ou la morsure d'insectes. Leur nature est de vivre dans un environnement protégé au milieu de leurs congénères.

C'est pour cela aussi que la mort qui met un point final à leur existence doit leur être appliquée dans le respect de leur condition et dans ce même milieu.

Ainsi, l'abattoir qui vient dans les fermes – sous une forme ou une autre – semble être une solution s'approchant des conditions optimales d'une mort apportée sans souffrance.

Dans un proche avenir, l'article 73 de la loi Agriculture et Alimentation, voté fin 2018, va permettre d'expérimenter sur plusieurs points du territoire des projets d'abattoirs mobiles adaptés aux conditions locales et aux différents modes de production. Ces projets portent un grand espoir pour les paysans et contribuent à un élevage respectueux des animaux, des hommes et des territoires.

Yves Pierre MALBEC

Berger-paysan dans le Lot

** « Ne chantez pas la Mort, c'est un sujet morbide,
Le mot seul jette un froid aussitôt qu'il est dit,
Les gens du show-business vous prédiront le bide,
C'est un sujet tabou pour poète maudit... »*

Jean Roger Caussimon – musique de Léo Ferré

CAMPAGNE GLYPHOSATE : VENDREDI PREMIER MARS

« J'ai des pesticides dans mes urines. Et toi ? »

L'Association Campagne Glyphosate lance un appel national pour inviter les citoyens à participer à une campagne d'analyses d'urines afin d'y rechercher des traces de glyphosate. La campagne a pour but :

--De montrer que chacun d'entre nous a des pesticides dans le corps, le glyphosate en étant le marqueur principal.

--De sensibiliser le grand public, les utilisateurs et les décideurs.

--Eventuellement de porter plainte contre les responsables du maintien de ce produit sur le marché pour mise en danger de la vie d'autrui, tromperie aggravée et atteinte à l'environnement.

Dans le cadre de cette grande campagne nationale, notre association l'ASEL propose une soirée débat et d'information **le vendredi 1 mars, à la salle de la Halle de la mairie de Lalbenque**. Lors de cette rencontre, ceux et celles qui le souhaiteront pourront s'inscrire pour participer à cette opération d'analyses d'urines. Pour ceux et celles qui

Extrait de « Paroles Paysannes, plaidoyer pour l'élevage paysan » réalisé par un collectif d'éleveurs et publié par la Confédération Paysanne. (janvier 2019)

y participeront, chacun reste libre de se cantonner à une simple analyse ou de vouloir aller plus loin dans son engagement en se joignant à la plainte collective contre l'Etat.

Ce mouvement citoyen est porté par une association apolitique. Sans oublier que cette campagne a été initiée par les Faucheurs Volontaires, le but affiché est de l'ouvrir au plus grand nombre grâce à l'implication locale des associations, collectifs, groupements et individus ... Démarrée et testée en Ariège, cette Campagne a vocation à se répandre partout en France et, si possible, partout en Europe. Plus nous aurons de résultats et plus la prise de conscience de l'absolue nécessité d'interdire les pesticides chimiques grandira dans la population, chez les utilisateurs et les décideurs.

A cette rencontre assisteront peut-être des citoyens qui ont un autre regard sur la question du glyphosate. Ils seront les bienvenus à condition que chacun s'écoute dans le respect de l'opinion de l'autre...sans vouloir imposer une Vérité toute faite.



CONTRIBUTION COLLECTIVE DE L'ASSOCIATION ASEL

Cette contribution est le fruit de deux heures de débat entre une trentaine de participants, tous membres de l'Association de Sauvegarde de l'Environnement du pays de Lalbenque, le vendredi 25 janvier. Elle a été déposée dans le cahier de doléances.

La Caselle Enchênée ne publie dans ce numéro que les doléances au niveau local

Référendums locaux sur les sujets litigieux qui divisent la population.

Conseils municipaux annoncés par mail à tous les présidents d'associations qui feront suivre l'info à leurs adhérents.

Réunion des conseils municipaux dans la salle de la Halle et non pas dans la cabine téléphonique qui sert de salle de conseil actuellement. Ceci pour pouvoir accueillir davantage de public venu assister aux débats du conseil.

Réunions publiques plus nombreuses (une par trimestre) pour évoquer les sujets d'actualité.

Information préalable et consultation de la population avant toute décision pour ce qui concerne les grands projets communaux.

Création d'une assemblée participative en complément du conseil municipal. Cette assemblée (d'un nombre égal au nombre de conseillers) serait tirée au sort et aurait pour but d'initier et de porter des projets en lien avec le conseil municipal.

Ces deux assemblées auraient vocation à travailler ensemble... l'une sur le mode de la démocratie représentative (le conseil municipal), l'autre sur le mode de la démocratie participative. La décision finale reviendrait au conseil municipal.

Respect de la loi SRU dans les règles d'urbanisme, à savoir une concentration des habitations dans un périmètre limité autour du village. Halte au mitage !

Meilleure connaissance des nouveaux habitants de la commune par une invitation personnelle à chaque nouveau arrivant lors de la cérémonie des vœux en début d'année.

Obligation de panneaux photovoltaïques et de citernes d'eau de pluie pour toute construction nouvelle de bâtiments communaux.

Création de zones de petites fermes photovoltaïques appartenant et gérées la commune ou la Comcom....Refus des grosses installations de 10 hectares appartenant à de grands groupes privés.

Politique de conservation du petit patrimoine par des aides publiques au patrimoine privé.

Positionnement de la commune contre les compteurs LINKY ou, tout au moins, exigence du maire pour qu'ENEDIS demande l'autorisation à chaque abonné pour l'installation des compteurs LINKY. Respect systématique des refus des citoyens.

Meilleure desserte ferroviaire avec un arrêt supplémentaire en milieu de journée à la gare de Lalbenque.

Prime de fin d'année pour le personnel territorial de la commune.

NOUVEAU SITE INTERNET :

[http:// www. asel46.fr](http://www.asel46.fr)

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASEL

Vous êtes cordialement invités à la prochaine

Assemblée Générale annuelle de l'ASEL

LE VENDREDI 15 MARS 2019

À 18 H 00

A la salle voutée rue des Tisserands à Lalbenque

**La Caselle Enchênée ne peut vivre que grâce à votre soutien :
n'hésitez pas à adhérer à l'ASEL**

ASEL

Mairie de Lalbenque

46230 Lalbenque

Site internet : <http://www.asel46.fr>

Tel. 05 65 31 75 91

Si vous voulez soutenir l'action de l'ASEL, si vous aimez lire ce petit journal
alors n'hésitez pas à nous rejoindre



Adhésion à l'association (inclus abonnement à la Caselle Enchênée).

Individuel: 15 euros

Pour un couple 25 euros

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

EMAIL :

Dépôt légal préfecture de Cahors avril 2007